

Déclaration de transparence par Schroders, plc: Vente d'actions avec droits de vote

Conformément à l'article 14, § 1 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité de participations importantes, Schroders plc a informé la FSMA et Umicore le 19 octobre 2017 qu'au 2 octobre 2017, elle a franchi le seuil réglementaire de 3% en détenant moins de 3% des droits de vote de la société Umicore. La participation actuelle ainsi que la répartition dans la chaîne de contrôle n'a pas été communiquée.

Ce communiqué est disponible sur le [site internet d'Umicore](#). La déclaration est disponible [ici](#).

La chaîne de contrôle est décrite à la fin de la déclaration.

Pour tout complément d'information

Investor Relations

Evelien Goovaerts

+32 2 227 78 38

evelien.goovaerts@umicore.com

Eva Behaeghe

+32 2 227 70 68

eva.behaeghe@umicore.com